

BUREAU DES MÉTIERS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020.

LA MAISON
VIRTUELLE

BUREAU
des
MÉTIERES



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Sommaire.

04 Politique générale

- 04** Message du président, Vincent Bonvin.
- 06** Message du directeur, Gabriel Décaillet.
- 09** constructionvalais.

13 Finances

- 13** Affiliations au Bureau des Métiers par profession.
- 14** Répartition des cotisations.
- 15** Révisions.
- 15** Contentieux.

17 Caisses sociales

- 17** Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV.
- 18** Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand - RESOR.
- 19** Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - RETAVAL.
- 20** Caisse d'allocations familiales - CAF.
- 20** Caisse de prestations sociales - CPS.
- 21** Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment - AMCAB.
- 22** Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

25 Associations

- 25** Gestion associative.
- 26** Politique patronale.
- 28** Activités des Commissions professionnelles paritaires.
- 31** Associations membres du Bureau des Métiers.
- 32** Interview du président de l'AVMPP, Florian Lovey.
- 34** Mandats confiés au Bureau des Métiers.
- 37** Interview du président de l'AVCC, Jérôme Gaillard.

39 Formation et perfectionnement

- 39** Formation initiale.
- 40** Promotion des métiers.
- 42** Perfectionnement professionnel.
- 43** Formation supérieure (continue).

44 Organigramme

Message du président.

Et si le succès trouvait ses racines dans le plaisir de travailler ensemble ?

Quelle drôle d'année, imprévisible, tragique et terriblement mondiale. Une problématique planétaire, de l'invisible, du très petit qui paralyse nos économies et nous renvoie à nos inquiétudes, à nos peurs. Nous avons pourtant tous bien listé les différents dangers pour nos entreprises, mais celui-là ne devait pas figurer sur les listes des prévisions économiques et encore moins sur celles des responsables sanitaires et sécuritaires de nos pays.

Dès lors, cela nous met face à nos responsabilités, nos actions, nos comportements. Comment structurer une réponse individuelle à une question de globalité planétaire ? Un comble non ? Pas tant que cela !

Doit-on penser à céder à la panique, se servir chacun pour soi ou alors travailler en groupe, la cohésion, l'écoute, l'empathie, l'exigence, tout simplement le respect ?

Opportunités ?

Et si le salut était justement dans cette opportunité que nous offre cette terrible pandémie, en se posant les bonnes questions et en imaginant de nouveaux modèles de fonctionnement ? Se réinventer, profiter de l'accélération, de l'urgence afin de poser les nouvelles bases de fonctionnement de nos sociétés, se débarrasser du superflu, s'alléger ?

Il est heureux de constater comment nous avons réussi à réagir face au danger, comment, en un rien de temps, nous avons mis en place le télétravail, accompagné les personnes dans le besoin, structuré l'enseignement de nos jeunes, proposé des modèles de soutien financier. Cette crise nous a permis de prendre en considération le métier de notre voisin, des soins, des services, de la construction, du boulanger, de la caissière et du magnifique sourire de la vendeuse de croissants. Sans oublier ces belles rencontres aléatoires, ces repas réinventés et le magnifique travail au quotidien de nos épouses.

Mon vœu : tous ensemble repenser les modèles, aller à l'essentiel, laisser exprimer le savoir, le bon sens, les compétences, donner envie de participer, être acteurs à tous les échelons et non pas spectateurs.

Favoriser les circuits courts

Il faut travailler les circuits courts à tous les niveaux, créer de la confiance, travailler sur la cohésion, construire un Valais fort de la plaine à la montagne, du Léman aux sources du Rhône, un Valais doté d'une économie touristique forte. Le second œuvre sera le maillon fort de cette chaîne.

Nous devons gagner ce match et faire rentrer dans le cœur des Valaisannes et des Valaisans, nos métiers, notre savoir, l'intelligence de la main, la confiance.

Le second œuvre doit jouer la proximité au même titre que l'agriculture ou la viticulture. Nous devons tous être solidaires de notre savoir-faire valaisan.

Faites ce que vous voulez, ce qui vous parle et faites-le bien !

Sans relêve, nous ne sommes rien ! Nous devons trouver le chemin afin de donner envie à notre jeunesse d'emboîter nos pas, nos métiers. C'est un sacré challenge qui ne trouvera de solution, comme pour le reste, que dans une vision partagée de nos métiers. Tous ensemble, unis, portons ce message, cette envie, auprès de nos jeunes : « Faites ce que vous voulez, ce qui vous parle et faites-le bien ! »

Remettre des valeurs

Cela peut paraître simple, et pourtant, cette démarche est bien plus compliquée qu'il n'y paraît. Il faut creuser, s'extraire, se remettre en question, pour peut-être arriver à trouver les visions qui vont nous guider. Travaillons sur la communication, démontrons nos valeurs dont nous pouvons être fiers. Je profite de ce message pour vous féliciter toutes et tous pour le choix d'endosser votre veston, le « Dr' Jope », de le porter fièrement, symbole de notre savoir-faire, défenseur de notre identité.

Je ne peux que vous remercier pour la confiance témoignée dans cette action forte que représente le « Dr' Jope ». Plus qu'une image, un symbole, porter le « Dr' Jope » est un véritable engagement dans la défense de nos métiers.

Et que dire de la nouvelle vie du CUBE Bureau des Métiers ? Sinon remercier toutes les personnes de la magnifique région des Dents du Midi, M. Joël Granger, propriétaire-fromager et toute son équipe. Elles ont permis, et de quelle manière, une formidable saison du CUBE Bureau des Métiers à l'alpage des Bochasses. Bravo !

Le « Dr' Jope » et le CUBE Bureau des Métiers offrent un magnifique coup de projecteur sur notre savoir-faire, nos traditions de montagne au service de notre économie touristique.

Soyons fiers de nos métiers respectifs, portons notre « Dr' Jope », faisons-le connaître et ensemble, promovons un Valais moderne, ouvert, authentique, actif, résolument dynamique !

Et si la mise en place des valeurs était justement le ciment de la réussite de nos sociétés ? Je vous encourage à les définir, les faire savoir, à mieux les partager dans notre quotidien, pour nos jeunes, pour un Valais fort, respectueux, confiant, un Valais qui gagne !

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. »

Winston Churchill



Vincent Bonvin
Président du
Bureau des Métiers



Message du directeur.

Les jours d'après...

Beaucoup se souviennent de ce qu'ils faisaient le vendredi 13 mars dernier lors de la conférence de presse du Conseil fédéral. Il invoquait une « situation extraordinaire » selon l'article 7 de la loi sur les épidémies, qui lui octroie de prendre le pouvoir sur les cantons, en vue de prendre des mesures exceptionnelles pour faire face à l'épidémie de coronavirus, qui a par la suite été élevée au rang de pandémie mondiale.

Le 16 mars, alors que le nombre de cas dépasse les 3'700 et qu'il y a déjà en Suisse 34 décès, tout permet de croire que le scénario d'Italie du nord va se répercuter en Suisse et il faut agir vite pour ne pas laisser la panique s'installer.

Le 16 avril, le Conseil fédéral annonce vouloir progressivement assouplir les mesures prises le 16 mars en 3 étapes prévues pour le 27 avril, le 11 mai et le 8 juin. L'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP) change de stratégie et passe à l'« endiguement » de l'épidémie. Ce changement est rendu possible par la baisse significative du nombre de malades. Le déconfinement attendu se met en place.

Même si elle n'est pas terminée, la crise sanitaire aura duré un gros mois et grâce à la discipline de la population suisse aura, somme toute, eu un effet relativement modeste en nombre de victimes.

Il en va clairement différemment du côté économique.

Certes, quelques secteurs ont bénéficié d'un effet d'aubaine inhérent à chaque crise. Ainsi les marchands de vélos, les vendeurs de solutions hydro-alcooliques de désinfection ou encore les solutions informatiques de visio-conférence, pour n'en citer que quelques-uns, ont vu leur chiffre d'affaires exploser.

Pour les autres en revanche et c'est particulièrement le cas d'une région touristique comme le Valais, la situation aura déployé une flambée d'effets dévastateurs. Notre économie est passée en mode survie à court terme et heureusement qu'une grande partie de celle-ci a pu continuer de fonctionner.

Les chiffres d'aides annoncés par les pouvoirs publics donnent le tournis! 40 milliards de francs de soutien sous forme de prêts cautionnés (au final une quinzaine seront véritablement utilisés), des simplifications dans les procédures d'annonce pour la RHT, des soutiens financiers extraordinaires aux indépendants, des allègements dans les crédits hypothécaires sous forme de report d'amortissement décidés par certaines banques, des caisses de pension renonçant à un ou plusieurs mois de loyers, des allègements dans les calculs d'intérêts moratoires dus aux caisses AVS, la suspension temporaire de procédures de poursuites, etc... tout cela a montré qu'ensemble on arrive à survivre et que l'individualisme est une vraie faiblesse. Par-dessus tout, la solidarité magnifique de gens ordinaires qui ont prouvé que de simples gestes quotidiens comme faire les courses pour son voisin un peu âgé et donc qualifié de « personne à risque » nous permet de toucher du doigt le fait que la société d'aujourd'hui a encore de belles qualités et qu'il est possible d'agir vite.

Certes, nous n'avons pas fini de tirer les leçons de cette crise de 2020, mais il est d'ores et déjà possible d'entrevoir quelques lueurs positives pour un avenir plus ou moins proche.

Il y a par exemple le télétravail, dont la mise en œuvre se répand plus rapidement qu'avant la crise. Cette mesure permet, dans de nombreux cas d'alléger, la circulation, fait gagner du temps de déplacement pour le collaborateur, offre un confort de vie

nouveau et une flexibilité supplémentaire permettant d'allier au mieux vie professionnelle et vie privée.

Il y a aussi cette idée du «consommer local» pour soutenir l'hôtelier de la région. Redécouvrir la Suisse, puisque, de toute façon voyager en avion est quasi impossible. Certains se sont d'ailleurs aperçus qu'on avait des paysages magnifiques aussi ici et que nos produits avaient finalement un goût savoureux. Aider le commerçant local fait aussi partie de cette dynamique puisque les frontières étaient fermées. Que de bons réflexes ont été remis à l'ordre du jour.

Et l'artisan dans tout cela? Il était là, lui aussi, et il a continué de servir ses clients locaux. Il consommait local très conscient de l'impact d'une chaîne économique essentielle à sa propre prospérité, et vous?



Gabriel Décaillet
Directeur du
Bureau des Métiers





constructionvalais.

constructionvalais regroupe des entreprises du gros œuvre, de l'artisanat du bâtiment ainsi que des mandataires de la construction. Membre de constructionsuisse, cette association est par conséquent le relais naturel du Bureau des Métiers, tant sur le plan cantonal que national, pour tout ce qui touche aux questions de la construction en général.

En tant qu'organisation faîtière du domaine, constructionvalais a pour mission non seulement de coordonner les efforts de ses associations membres mais encore de défendre l'ensemble des acteurs de la construction, du concepteur au réalisateur final. À cette volonté, s'ajoute celle de fournir une aide sur des thèmes politiques communs et d'apporter des réponses concrètes aux acteurs de la construction.

L'année 2019 est l'exemple qui démontre bien que lorsque l'on s'allie pour défendre une ou des causes ensemble, on est mieux entendu. C'est un intense travail de lobbying que de faire progresser ses idées. Il faut non seulement, et ce n'est pas une chose facile, trouver un dénominateur commun entre corporations concernées, mais encore être capable de défendre une position forte vis-à-vis d'interlocuteurs souvent peu réceptifs à vos demandes.

La large concertation qui a lieu au sein des membres sur les sujets difficiles que sont les marchés publics, la fiscalité des entreprises ou la réunification des forces pour gagner et convaincre, font désormais de constructionvalais un acteur important du dialogue politique. Le Bureau des Métiers participe très activement à la vie de l'organe faîtière de la construction en Valais.

**Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft
l'organisation nationale de la construction
organizzazione nazionale della costruzione**

**bauen schweiz
construction suisse
costruzione svizzera**



constructionromande
membre de constructionsuisse



constructionvalais
membre de constructionsuisse



**AVE
WBV**

**BUREAU
METIERS**



**AVMC
WVAP**
Association Valaisanne
des Mandataires de la Construction
Walliser Verband
der Architektur- und Planungsbüros



sia
sektion wallis
section valais



Le lobby économique

Selon le rapport d'activité de constructionvalais, deux axes d'action ont rythmé l'année 2019: la coordination unifiée au niveau romand et la volonté d'influer sur les structures économiques cantonales et d'y imprimer la marque d'une branche de la construction forte.

L'organisation d'une branche se mesure à sa capacité à formuler des propositions tout autant qu'à participer de façon constructive au dialogue avec les autorités élues, tant au niveau cantonal que fédéral. Tel est bien le rôle qu'assume l'équipe de constructionromande. Aujourd'hui, cette organisation est devenue un maillon essentiel de la chaîne de décision sur tous les thèmes politiques importants pour la construction et s'est concrétisée en 2019 notamment par le dépôt de trois motions au Conseil national, qui ont pour but de lutter contre l'activisme délétère de la COMCO. Il s'agit ici de lutter contre la volonté de certains d'interdire purement et simplement les **consortiums** sous prétexte qu'il s'agit d'une entente cartellaire illicite.

Cet exemple, certes peu médiatisé n'est qu'un des exemples de ce qui a été réalisé durant l'année. D'autres thèmes comme **la lutte contre les faillites frauduleuses, la modernisation du**

partenariat social ou la concurrence déloyale des entreprises para-étatiques ont fait l'objet d'un suivi et d'un activisme remarquable.

On le voit, la vigilance sur ces sujets doit être permanente et même si parfois on a le sentiment d'avoir affaire à une eau dormante, le danger guette à chaque instant.

Dans cet esprit, constructionromande fait parvenir à chaque session parlementaire, à toutes ses organisations membres, deux documents synthétiques: le premier avant la session a pour objectif de permettre d'appuyer l'une ou l'autre action précise en collaboration avec tel ou tel député, le second après la session rend compte du résultat obtenu.

Rappelons également la traditionnelle rencontre avec les parlementaires romands qui s'est déroulée le 18 décembre dernier, durant la session d'hiver, et qui a réuni pas moins de 20 parlementaires romands sensibles aux questions soulevées par nos milieux.

La réorganisation des structures économiques valaisannes.

constructionvalais a joué un rôle moteur dans le débat sur la réorganisation des structures économiques cantonales. Il est en effet devenu presque impossible à un non initié de s'y retrouver dans le mille-feuille associatif qui a cours en Valais. À ce titre, la Chambre valaisanne du commerce et de l'industrie et l'Union valaisanne des arts et métiers revendiquent toutes deux la position d'association faîtière de l'économie du canton. La question se corse lorsque celles-ci ne défendent pas le même point de vue. Il en résulte une belle cacophonie et l'Autorité publique a beau jeu de poser des règles qui ne satisfont personne, tout simplement par manque de consistance dans le positionnement de l'économie.

Le sujet n'est évidemment pas nouveau puisqu'il faisait l'objet de discussions dès 2014, qu'un rapport a été commandité à M^{me} Chantal Balet qui fut rendu

en 2016 déjà. L'année 2019 se distingue par la mise en place d'un groupe de travail chargé de moderniser la structure organisationnelle et de la conduire à bon port.

Transmis à la fin août 2019, le rapport de ce groupe de travail aux organisations concernées prévoit les conditions de mise en œuvre de la structure qui, à terme, engloberait l'UVAM et la CCI-Valais, à savoir:

- la structure doit être unique pour espérer devenir LA voix de l'économie valaisanne
- cette organisation serait cantonale – l'intégration du Haut-Valais est primordiale.

Les présidents des organisations concernées sont chargés de la mise en œuvre de cette nouvelle structure dans le courant de 2020.

Le lobby endogène

Tout le travail effectué par constructionvalais ne sert finalement à rien s'il ne repose pas sur l'assise des membres de l'association. C'est également une difficulté supplémentaire de faire en sorte de se rapprocher de ses membres et de construire une relation durable et solide.

constructionvalais y parvient de mieux en mieux. C'est ainsi que début février, constructionvalais était invitée au Conseil des présidents du Bureau des Métiers. En mars, c'était au tour de la tec-bat d'inviter constructionvalais qui pouvait ainsi présenter son action. Le tournus a toutefois dû être arrêté

Le lobby politique

Bien évidemment, le rôle d'une organisation du style de constructionvalais se veut politique. Et le travail dans ce domaine n'a pas manqué non plus. La commission lobby de constructionvalais entretient la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Le dialogue avec le Gouvernement valaisan est permanent, notamment en ce qui concerne les dossiers particuliers tels que, par exemple, la stratégie énergétique valaisanne. Formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournus bien établi, un Chef de département par année. Souvent un Chef de service accompagne le Chef de département et c'est ainsi qu'en 2019 constructionvalais a rencontré M. le Conseiller d'État Jacques Melly, Chef du Département de la mobilité du territoire et de l'environnement, qui était accompagné par M. Philippe Venetz, architecte cantonal.

brutalement à mi-mars à cause de la pandémie qui s'est répandue sur notre pays et qui a brutalement stoppé les traditionnels rendez-vous associatifs de printemps.

Les autres points de rencontres de constructionvalais demeurent inchangés. Ils ont pour principal objectif le réseautage et les discussions entre collègues et sont organisés tout au long de l'année. Il s'agit de:

- la Journée de la construction
- la Garden party de constructionvalais
- le Dîner des comités.

Des thèmes aussi variés que le fonctionnement du nouveau fonds FIGI – soutenu en son temps par constructionvalais lors de la discussion devant le Parlement – l'application de la législation sur les marchés publics ainsi que la gestion de la commission cantonale des constructions, en particulier au niveau des délais de décision, ont été abordés et débattus.

Comme souvent, la compréhension marquée par les interlocuteurs face aux exemples et arguments avancés par les représentants des entreprises peut être qualifiée d'inversement proportionnelle aux effets qu'elle pourrait avoir sur la gestion administrative générale.

D'autres rencontres jalonnent encore l'activité de la commission lobby: la traditionnelle rencontre avec la BCVs, la rencontre avec l'association des villes valaisannes et celle des communes valaisannes, qui sont aussi des partenaires importants de la construction.

constructionvalais: «Consolider la base pour construire dans la durée».

Avec près de 3 milliards de chiffre d'affaires, la branche de la construction dispose d'une force économique certaine. Cette force économique ne se reflète pourtant pas vraiment dans la réalité du lobbysme politique cantonal, ni fédéral.

L'organisation des milieux de la construction aura montré durant la crise de 2020, la plus grave depuis la fin de la 2^e guerre mondiale, qu'un front uni résiste mieux que des initiatives éparses. La construction a dû s'adapter, mettre en place très vite des mesures sanitaires sur les chantiers jugés dangereux. Elle a réagi avec pragmatisme et rapidité et pu continuer d'œuvrer pour le plus grand bien de tous. Si les conséquences des décisions fédérales visant à lutter contre la pandémie ne sont pas encore totalement connues, il est quasiment certain qu'un risque de ralentissement

conjuncturel guette notre canton et plus largement notre pays. C'est précisément en ce sens qu'aucun relâchement ne nous est permis. Nous devons continuer d'anticiper, de planifier, d'agir, d'influer là où c'est possible et nécessaire, avec les moyens et la coordination dont nous avons éprouvé l'efficacité.

Le Bureau des Métiers a joué et joue toujours un rôle très actif au sein de constructionvalais. Il est un partenaire important de l'activité du monde de la construction. constructionvalais sert de relais de communication pour les partenaires qui la composent et de porte-voix envers les autorités auprès desquelles le bâtiment s'exprime en Valais d'une seule voix.

Plus d'information sur le site www.constructionvalais.ch



Finances.

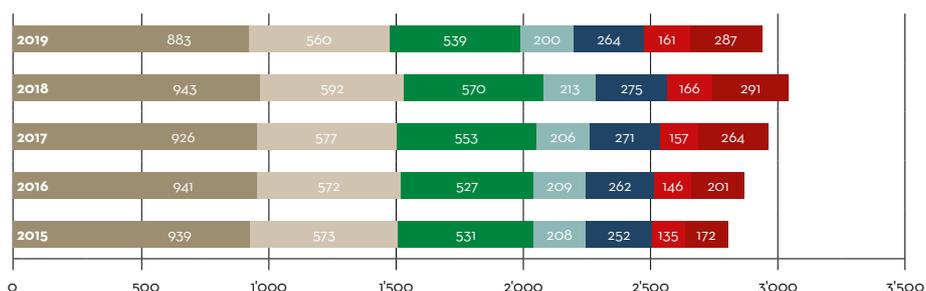
Le Bureau des Métiers est le plus grand centre patronal valaisan. Il est à la fois agence d'encaissement pour la caisse AVS MEROBA et centre de gestion pour plusieurs caisses sociales dont :

- 4 caisses d'allocations familiales: CAFAB, MEROBA, SPIDA et PROMEA
- 1 caisse de prévoyance professionnelle: CAPAV
- 2 caisses de retraite anticipée: RESOR et RETAVAL
- 1 contrat collectif de perte de gain maladie: AMCAB
- des caisses de prestations sociales (CPS): service militaire (SM), absences justifiées (AJ) et congés payés (CP)
- des Fonds de branches (MEC, FP3)
- le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle et les diverses contributions professionnelles

Affiliations au Bureau des Métiers par profession.

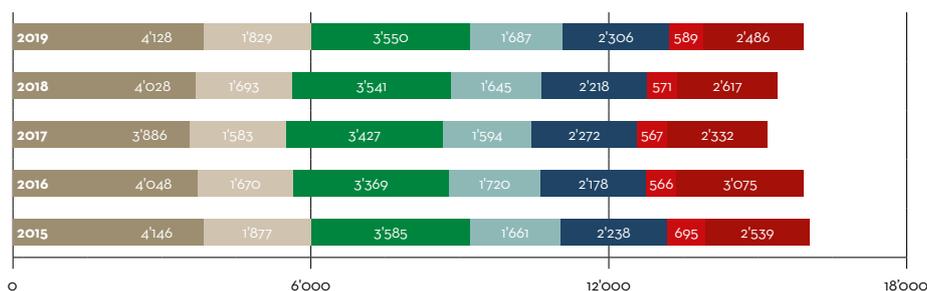
Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées au Bureau des Métiers en 2019 se monte à **2'894**.



Travailleurs affiliés

Le nombre de travailleurs affiliés au Bureau des Métiers en 2019 se monte à **16'575**.



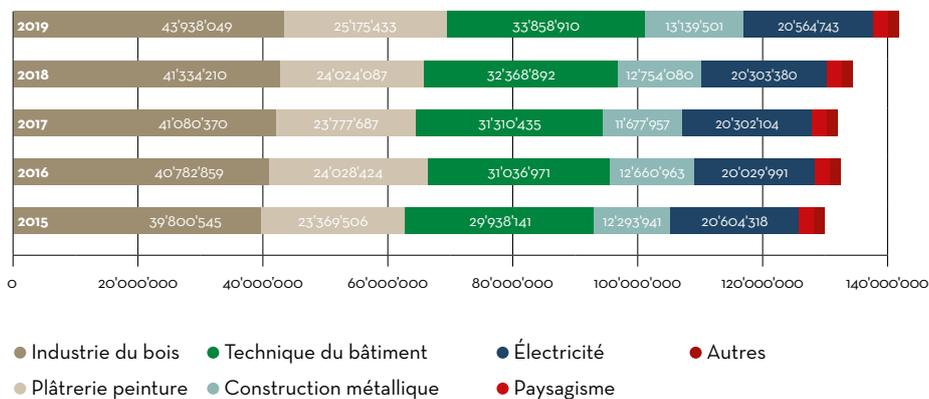
- Industrie du bois
- Plâtrerie peinture
- Technique du bâtiment
- Construction métallique
- Électricité
- Paysagisme
- Autres

La catégorie autres est composée de différentes professions, mais pour l'essentiel d'entreprises de location de services. Par nature ces entreprises sont relativement peu nombreuses mais annoncent un effectif important. Les entreprises de travail temporaire sont affiliées uniquement à la préretraite professionnelle.

Répartition des cotisations.

Par profession (sans AVS)

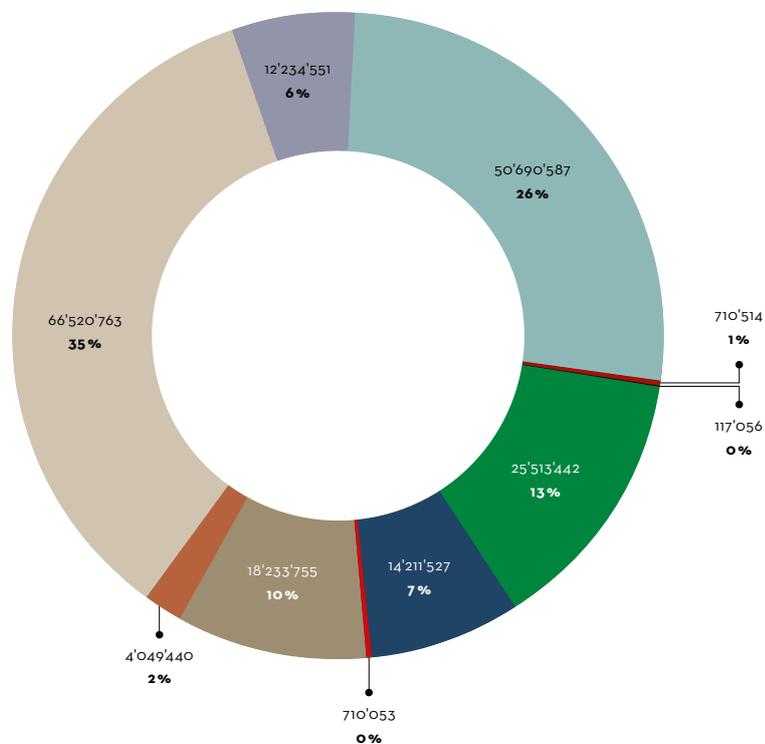
Les cotisations encaissées s'élèvent à Fr. 143'152'121.- en 2019.



Par sources de revenus

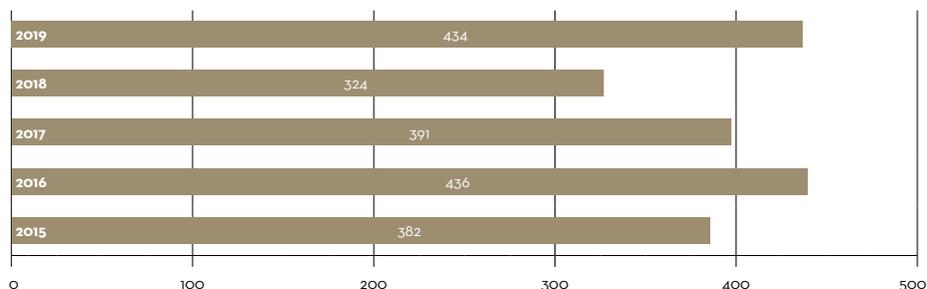
Les taux de contribution aux caisses sociales sont différents selon le genre et influencent le montant des cotisations encaissées.

- Retraite anticipée
- AVS
- Fonds cantonal
- MEC / FP3
- Allocations familiales
- Perte de gain maladie
- Service militaire
- Congés payés
- Contribution professionnelle
- Prévoyance professionnelle



Révisions.

Nombre de révisions effectuées

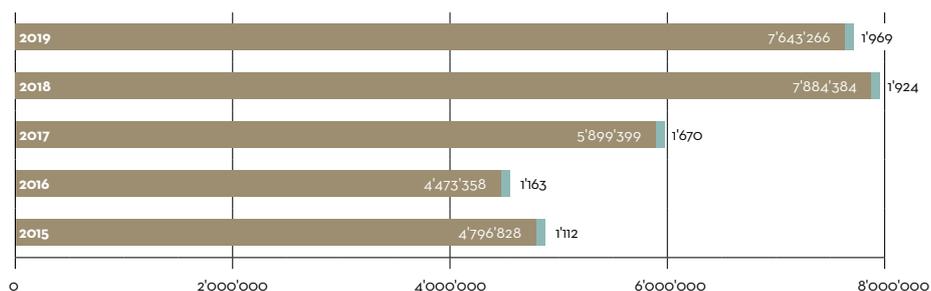


Le travail de révision consiste à l'examen périodique par les réviseurs agréés AVS des déclarations de salaires effectuées par les entreprises.

Le nombre de révisions fluctue ces 5 dernières années en fonction du genre de révision et du nombre de réviseurs. Actuellement, 2 réviseurs à plein temps réalisent cette tâche.

Contentieux.

Poursuites



● Montant des poursuites ● Nombre des poursuites

- Nous constatons que les montants compris dans les poursuites restent stables en 2019, malgré une légère augmentation (+2.3%) du nombre de poursuites introduites. Le nombre des « rappels argent », a également augmenté dans une proportion sensiblement plus marquée, à savoir (+ 10.8%) pour se chiffrer à 4'284.
- Le nombre de faillites est quant à lui stable. Il se monte à 27 entreprises déclarées en faillite tant en 2018 qu'en 2019.
- Cela confirme que les entreprises se trouvent toujours plus dans une situation de cash-flow insuffisant pour faire face aux règlements de leurs créances.



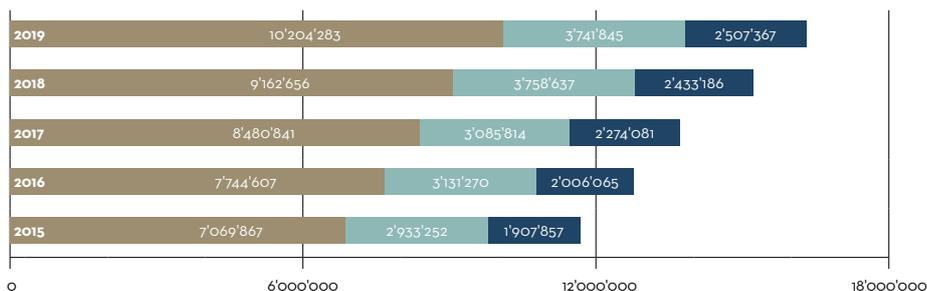
Caisses sociales.



CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.capav.ch

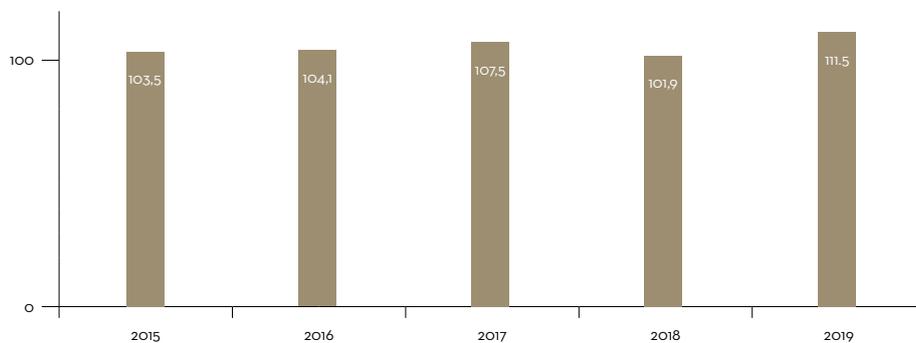
Rentes versées



Les différentes rentes versées en 2019 avoisinent les Fr. 16'500'000.-.

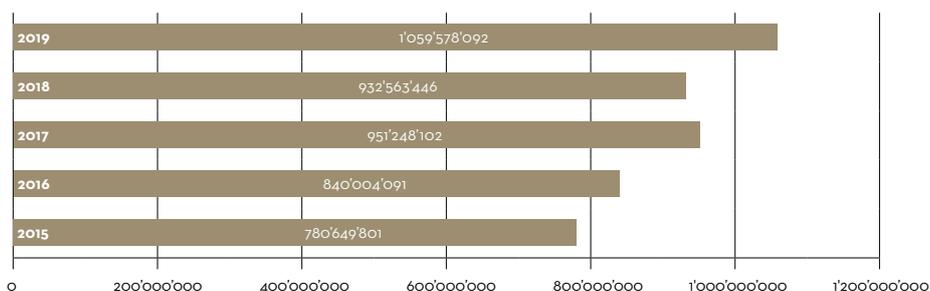
● Rentes de retraite ● Rentes d'invalidité ● Rentes de survivants

Taux de couverture en %



Grâce à une excellente performance sur les marchés financiers en 2019, CAPAV améliore son taux de couverture à 111,5% au 31.12.2019.

Fortune sociale



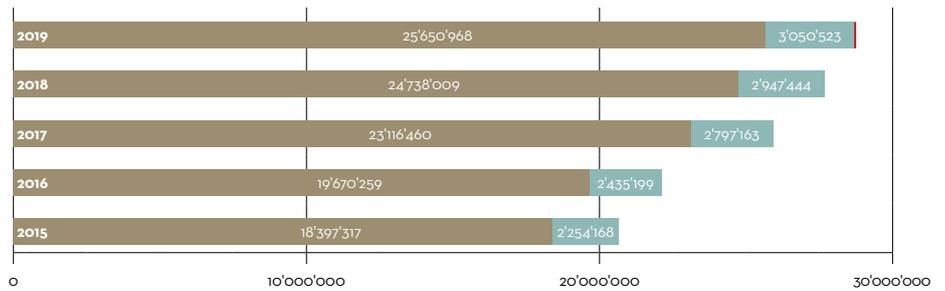
La fortune de la Caisse de pensions CAPAV dépasse le milliard de francs pour la première fois de son existence en 2019.

RESOR

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand.

Plus d'informations : www.resor.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RESOR

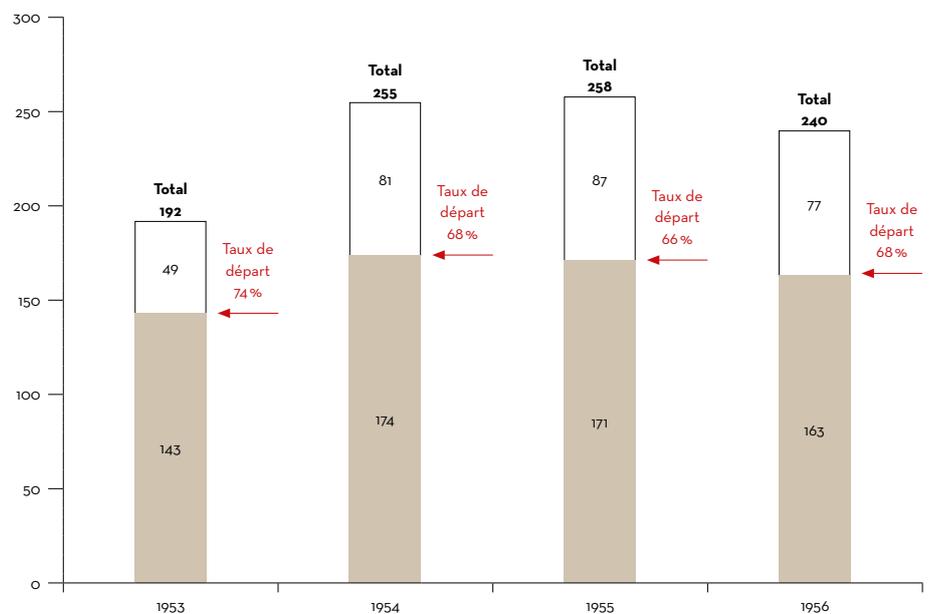


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier ● Participation aux charges sociales

Le Bureau des Métiers gère la Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand pour 10 cantons de l'ouest et du sud de la Suisse. Cela représente 10 conventions collectives de travail, 13 centres d'encaissements, plus de 35'000 assurés, quelque 4'300 entreprises, Fr. 1.5 milliard de masse salariale, plus de Fr. 2.1 millions de rentes versées mensuellement à près de 500 rentiers. Elle concerne principalement les métiers de l'industrie du bois, de la plâtrerie-peinture et du carrelage ainsi que de la pose de sols.

Taux de départ en retraite anticipée RESOR

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe aux environs de 70 %, c'est-à-dire que 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RESOR.

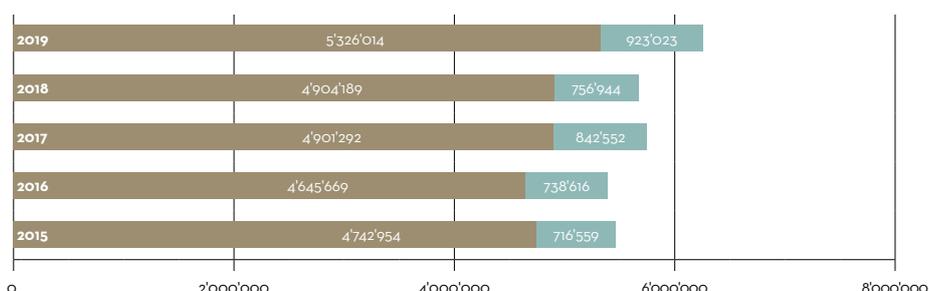


RETAVAL

Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais.

Plus d'informations : www.retaval.ch

Prestations de retraite anticipée versées par RETAVAL

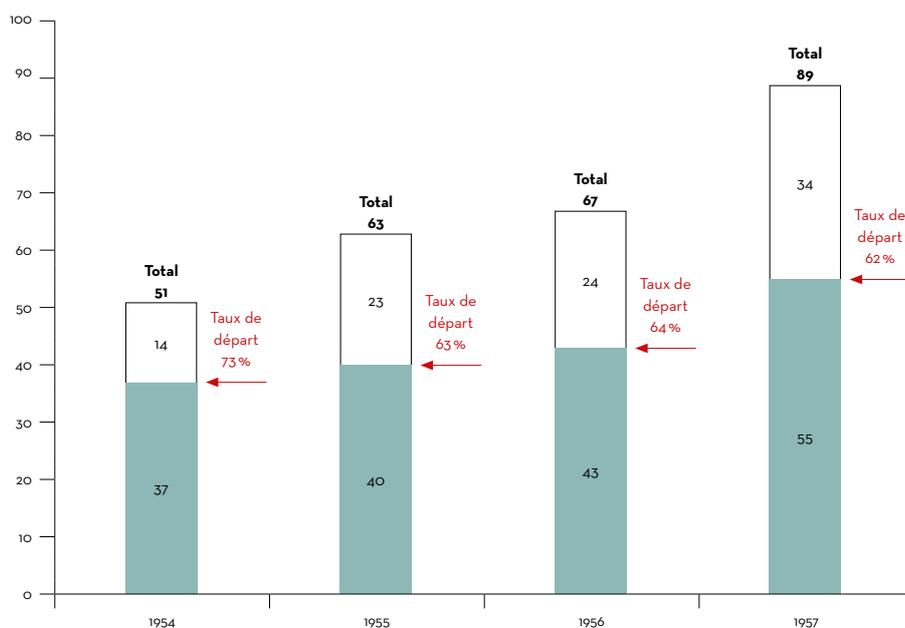


● Rentes de retraite anticipée ● Cotisations au 2^e pilier

La Caisse de retraite anticipée RETAVAL est active sur le territoire valaisan. Elle concerne les métiers de la technique et de l'enveloppe du bâtiment, de l'électricité, de la construction métallique, de la tuyauterie industrielle et du paysagisme. Plus de 8'000 travailleurs y sont assurés et près de 800 entreprises sont affiliées. La masse salariale s'élève à Fr. 380 millions et quelque Fr. 540'000.- de rentes sont versés mensuellement à plus de 140 rentiers.

Taux de départ en retraite anticipée RETAVAL

● Départs en retraite anticipée
○ Non partis



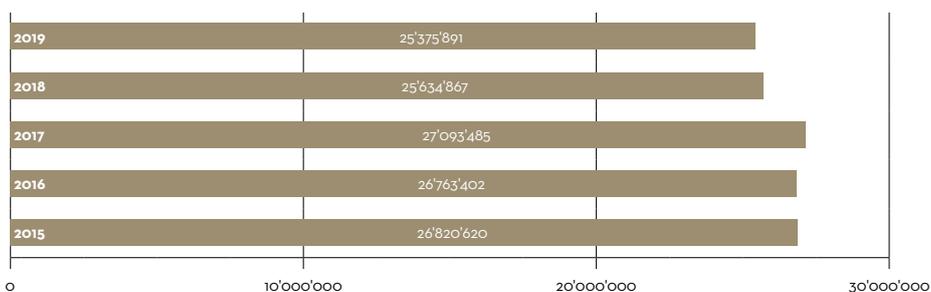
Ce tableau illustre le taux de départ en retraite anticipée qui se situe entre 60 et 70 %, c'est-à-dire que 6 à 7 travailleurs sur 10 cessent leur activité professionnelle avant l'âge AVS pour bénéficier d'une retraite anticipée RETAVAL.



CAF Caisses d'allocations familiales.

Plus d'informations : www.afbm.ch

Prestations versées par les caisses d'allocations familiales



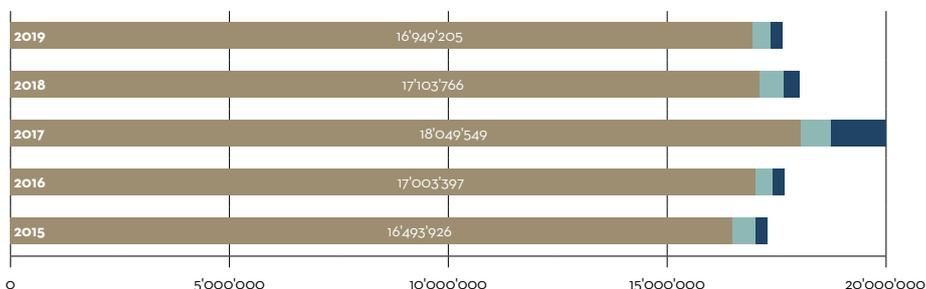
Le Bureau des Métiers gère quatre caisses d'allocations familiales. Il s'agit de caisses professionnelles reconnues ou gérées par une caisse AVS au sens de l'art. 23 LALAFam.

- La CAFAB pour les métiers du bois, de la plâtrerie-peinture, des poseurs de sols, et d'autres métiers annexes de la construction
- La CAF MEROBA-VS pour le domaine du paysagisme et de l'installation électrique
- La CAF SPIDA-VS pour le domaine de la technique du bâtiment
- La CAF PROMEA-VS pour le domaine de la construction métallique



CPS Caisses de prestations sociales.

Prestations versées par les CPS



- Congés payés
- Service militaire
- Absences justifiées

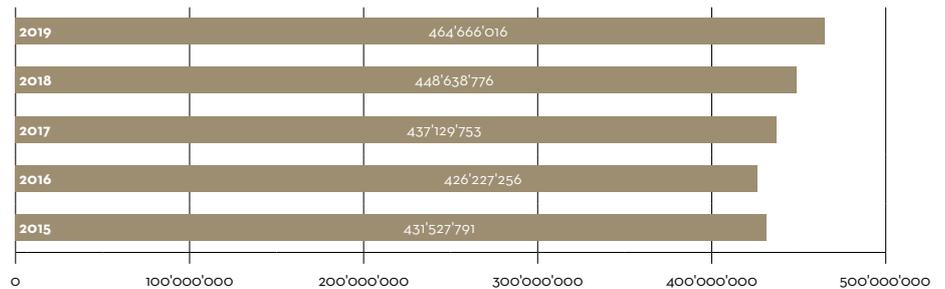
Le Bureau des Métiers gère aussi des caisses de compensation professionnelles mises sur pied par les conventions collectives de travail afin de simplifier la vie des entreprises pour le paiement des vacances, des jours fériés, des indemnités de service militaire ou encore des absences justifiées. Ces caisses reposent sur un système de solidarité des coûts entre les générations. Les cotisations sont identiques, quel que soit l'âge, alors que les prestations sont plus élevées pour les travailleurs plus âgés.



AMCAB

Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment.

Masse salariale annoncée à l'AMCAB



Un contrat collectif de perte de gain en cas de maladie a été conclu par le Bureau des Métiers avec la Mutuel Assurance. La CSS et l'Helsana sont parties au contrat en tant que coassureurs. Cette gestion du contrat permet un traitement uniforme de toutes les incapacités de travail.

Le volume des salaires annoncés à l'assurance maladie perte de gain collective se situe à près de Fr. 465'000'000.-.

Les buts poursuivis sont:

- lissage de la prime dû au volume du contrat, même lors d'une hausse de la sinistralité propre à l'entreprise
- prestations d'assurance selon les dispositions LAMal
- garantie d'un fonds de secours professionnel en cas de défaut d'assurance qui mettrait dans la gêne les travailleurs
- défense des intérêts en cas de conflit avec l'assureur grâce à l'appui du Bureau des Métiers
- simplification administrative
- service clientèle de qualité, etc...

Caisses sociales gérées par le Bureau des Métiers.

Caisses sociales	Président	Gérant	
CAFAB Caisse d'allocation familiales de l'artisanat du bâtiment	Florian Lovey	Fabien Chambovey	
CAPAV Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Jeanny Morard	Fabien Chambovey	
RESOR Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand	André Buache	Fabien Chambovey	
RETAVAL Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Patrice Cordonier	Fabien Chambovey	

Caisses sociales	Directeur	Finances	
AMCAB Assurance maladie collective de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais	Gabriel Décaillet	Fabien Chambovey	
AVS MEROBA 111.2 Caisse de compensation AVS de la Fédération romande des métiers du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF MEROBA-VS Caisse d'allocations familiales des installateurs-électriciens (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF PROMEA-VS Caisse d'allocations familiales de la construction métallique (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CAF SPIDA-VS Caisse d'allocations familiales de la technique et de l'enveloppe du bâtiment (Agence de Sion)	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	
CPS Caisse de prestations sociales <ul style="list-style-type: none"> • Vacances et jours fériés • Indemnités complémentaires à l'APG • Indemnités pour absences justifiées pour les métiers <ul style="list-style-type: none"> - de l'industrie du bois - de la plâtrerie-peinture - de la technique et de l'enveloppe du bâtiment - de la construction métallique - de l'électricité 	Gabriel Décaillet	Olivier Arnold	



ENTREZ DANS LE MONDE DU BOIS SUISSE ENDECKEN SIE

Horticulteur
par profession

Horticulteur
par profession

Horticulteur
par profession

Associations.

Gestion associative.

Le Bureau des Métiers gère à ce jour exactement 29 associations professionnelles ou mandats. Des discussions sont en cours avec d'autres entités, certaines déjà existantes et d'autres en phase de création pour rejoindre le Centre patronal valaisan. Le Bureau des Métiers a la possibilité de pouvoir proposer une palette de prestations larges allant de la gestion associative en passant par l'organisation

de cours ou la gestion des caisses sociales. Il est également présent dans le Haut-Valais et dispose d'un réseau important en Valais ainsi que dans le reste du pays. Ce regroupement de compétences en un seul lieu reste un atout que le Bureau des Métiers désire mettre à disposition des organisations qui souhaitent faire appel à ses services.

Prestations membres...

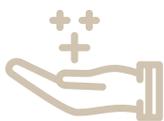
À ce sujet, les secrétaires patronaux ont finalisé le travail de mise à jour et d'uniformisation des prestations. Par contre, il y a toujours en réflexion la mise en place des prestations supplémentaires pour les membres des associations professionnelles via le Bureau des Métiers. Cela est déjà en partie le cas avec la nouvelle protection juridique à tarif

préférentiel pour les entreprises membres des associations professionnelles du Centre patronal valaisan. Ce travail de synthèse a été repris par un groupe de travail qui réfléchit à l'ensemble des prestations de notre organisation. Le document uniformisé relatif aux avantages des membres sera bientôt à disposition de associations.

... et vers un nouveau service pour les entreprises ...

Fin 2019, le Bureau des Métiers a accepté de reprendre l'ensemble de la gestion administrative de SEREC Sàrl. Cette entreprise est un bureau de consulting et d'accompagnement au service des communes et régions. Il est spécialisé dans les domaines de la gouvernance, de l'économie et du territoire. Tourné vers le changement, SEREC offre trois types de prestations: la facilitation, l'analyse et la conceptualisation ainsi

que la gestion de projet. Le Bureau des Métiers s'occupe notamment de la gestion du secrétariat, le monitoring des projets ou la gestion des salaires. Il s'agit d'un projet pilote qui permet, d'une part de mettre en place de nouvelles fonctionnalités au sein du Bureau des Métiers et, d'autre part, d'offrir, à plus ou moins moyen terme, un nouveau service pour les entreprises.



Prestations membres:
mise en place de prestations
supplémentaires pour les membres



SEREC Sàrl:
le Bureau des Métiers reprend
la gestion administrative



Associations professionnelles:
une collaboration pour davantage de moyens
et un meilleur impact

... et peut-être plus travailler ensemble

Les 29 associations professionnelles ou mandats travaillent actuellement tous de manière autonome, ce qui peut parfois être une force, mais également aussi une faiblesse. Nous constatons que les soucis des associations professionnelles sont souvent les mêmes: relève, promotion des professions, marchés publics, conventions collectives de travail... Des synergies sont en train de se mettre en place entre les associations professionnelles du Bureau des Métiers sur

certaines thèmes comme notamment dernièrement avec la Maison Virtuelle dans le cadre du Salon des Métiers 2020. Les associations professionnelles se rendent compte qu'en collaborant, il y a davantage de moyens à disposition et bien souvent l'impact est meilleur. Un changement de mentalité est en train de voir le jour, en ne pensant plus seulement « association professionnelle », mais plus Bureau des Métiers.



Le Haut-Valais

Pour mémoire, la nouvelle succursale du Haut-Valais du Bureau des Métiers a été ouverte officiellement, il y a un peu plus de deux ans et demi. Le responsable de la succursale, M. Roland Gruber, lui-même également secrétaire patronal de plusieurs associations professionnelles, veille au bon fonctionnement

de cette structure. Le Bureau des Métiers est certes maintenant présent dans la partie germanophone de notre canton au service des entreprises membres et affiliées. Il manque encore en revanche une stratégie pour cette antenne, qui doit impérativement être associée à celle du Bureau des Métiers dans

son ensemble. Des réflexions sont en cours au niveau de la direction du Centre patronal et de son Conseil d'administration pour que le Bureau des Métiers devienne incontournable dans le paysage économique valaisan et au-delà.

Politique patronale.

Les négociations salariales 2019.

Lors des négociations salariales 2019, le renchérissement était légèrement négatif comparativement à une année auparavant. Seulement deux associations professionnelles du Bureau des Métiers étaient cette année concernées par un renouvellement de convention collective de travail :

Metaltec Valais (Association Valaisanne des Entreprises de Construction Métallique) qui avait dû repartir en négociations pour un certain nombre de raisons, ainsi que la tec-bat (Association des Entreprises de la Technique du Bâtiment).

Une nouvelle convention collective de travail

L'AVCC, l'Association Valaisanne des Constructeurs de Cheminées, a créé en collaboration avec les syndicats une nouvelle convention collective de travail, dont l'extension a été approuvée en juin 2020. Il ne reste maintenant qu'à mettre en place sa commission professionnelle paritaire, ainsi que sa caisse ad'hoc.

Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ebénisterie, Charpente, Vitrierie et Fabriques de Meubles (AVEMEC) et l'Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres (AVMPP) étaient concernées par les discussions sur les salaires. À ce sujet, l'ensemble des représentants patronaux des associations professionnelles du Bureau des Métiers avec des conventions cantonales s'est réuni cette année pour essayer de mener une stratégie commune. Cela a encore mieux fonctionné qu'en 2018, et cela s'est ressenti sur la stratégie face aux syndicats.

L'Association Valaisanne des Installateurs Electriciens (AVIE), JardinSuisse Valais, l'Association Valaisanne des Entreprises de Nettoyage (AVEN), l'Association Valaisanne des Entreprises de Linoléum et Sols Spéciaux (AVELESS), l'Association

Renouvellements CCT.

CCT cantonale

Convention collective des entreprises de construction métallique

En fin d'année 2019, les partenaires sociaux ont finalisé le texte de la nouvelle CCT 2020-2024. Par rapport à la dernière CCT 2013-2018, il n'y a pas de changement majeur, excepté l'intégration des entreprises du domaine de la tuyauterie industrielle.

Convention collective des entreprises de la technique du bâtiment

La CCT a été renouvelée pour une nouvelle période de 4 ans. Les clauses de la CCT restent inchangées excepté l'article 10 al. 3 avec une durée hebdomadaire de travail de 160 heures supplémentaires sans supplément (en lieu et place de 125 heures), ainsi que l'article 2 al. 2 avec le champ d'application de la CCT qui s'applique également aux entreprises qui posent des panneaux solaires.

Salaires 2020.

tec-bat

Association des Entreprises de la Technique du Bâtiment

Les salaires minima pour toutes les catégories ont été augmentés de 10 ct. de l'heure - soit une augmentation de 0,4% par année pour toute la durée de la convention (de 2020 à 2023).

Quant aux salaires réels, ils ont été valorisés de 15 ct. de l'heure - soit une augmentation de 0,6% pour 2020, ainsi que pour 2021.

AVIE

Association Valaisanne des Installateurs Electriciens

La grille des salaires minima actuelle demeure inchangée pour les trois années 2020 - 2021 - 2022.

Les salaires réels de toutes les classes de salaires (classes 1 à 5) ont été augmentés chaque année de Fr. 0.15 de l'heure ou Fr. 27.- par mois - soit une augmentation de 0,6% pour les salariés de 2020 à 2022. Les salaires qui dépassent Fr. 5'800.- par mois ne sont pas touchés par ces augmentations contractuelles.

JardinSuisse Valais

Les partenaires sociaux - représentants patronaux et syndicaux - ne sont pas parvenus à s'entendre sur un accord conventionnel concernant les salaires 2020. Aussi, aucune augmentation conventionnelle salariale n'est intervenue, ni sur les salaires réels, ni sur les salaires minima.

En ce qui concerne les salaires minima, la grille en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 reste donc applicable, sans hausse.

Metaltec Valais

Association Valaisanne des Entreprises de Construction Métallique

Une augmentation de Fr. 0.40 de l'heure - soit une augmentation de 1,6% - a été accordée à tous les travailleurs sur les salaires minima pour 2020 et aucune en revanche pour 2021.

Aucune augmentation conventionnelle obligatoire sur les salaires réels n'a été accordée pour 2020. Pour 2021, une augmentation de Fr. 0.40 de l'heure - soit une augmentation de 1,6% - a été acceptée pour tous les travailleurs sur les salaires réels. Pour les travailleurs rétribués au mois, l'augmentation est de Fr. 75.- par mois. Les salaires qui

dépassent Fr. 5'900.- brut par mois ne sont pas touchés par cette augmentation obligatoire des salaires réels au 1^{er} janvier 2021. Les augmentations des salaires réels qui ont été accordées en 2020 pourront être déduites de cette augmentation obligatoire du 1^{er} janvier 2021.

AVEN

Association Valaisanne des Entreprises de Nettoyage

Les salaires minimaux pour 2020 ont été négociés en 2017 lors du renouvellement de la convention collective.

AVEMEC

Association Valaisanne des Entreprises de Menuiserie, Ebénisterie, Charpente, Vitrierie et Fabriques de Meubles

AVELESS

Association Valaisanne des Entreprises de Linoléum et Sols Spéciaux

AVMPP

Association Valaisanne des Maîtres Plâtriers-Peintres

Les salaires minimaux sont restés identiques à 2019. En revanche, les salaires réels ont été augmenté de 0,3%.



Votations 2019-2020

Durant le 2^e semestre 2019 et durant le 1^{er} semestre 2020, aucun objet cantonal et 2 objets fédéraux - Initiative pour davantage de logements abordables et la modification du code pénal et du code pénal militaire

(discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) - ont été soumis au peuple. Le Bureau des Métiers ne s'est engagé sur aucun de ces objets, ces derniers ne le concernant pas directement.

Les Commissions professionnelles paritaires.

Les Commissions professionnelles paritaires (CPP) sont les organes de contrôle des différentes conventions collectives de travail (CCT) négociées par les partenaires sociaux. Lorsque les parties arrivent à démontrer la nécessité des CCT, elles sont étendues par le Conseil fédéral, qui par sa décision, les rend obligatoires à tous les employeurs et travailleurs du métier. Ce sont les parties contractantes elles-mêmes qui confient à la CPP l'exécution des contrôles aussi pour les personnes non liées (dites « dissidentes »).

La loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail confère également aux CPP la compétence de contrôler si des employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en Suisse respectent les conditions minimales de travail et de salaires prévues par une CCT étendue. Pour les branches non couvertes par une CCT, les CPP observent le marché du travail.

Les CPP ont pour tâche notamment de procéder à des contrôles sur les chantiers et les entreprises. Elles peuvent, à cet effet, obtenir des employeurs les preuves du respect des obligations conventionnelles et exiger des employeurs la production des fiches de salaires. Si l'entreprise est en infraction à la CCT, un décompte de rattrapage de salaires est prononcé, ainsi qu'une peine conventionnelle.

Dans la plupart des cas, les contrôles effectués auprès des entreprises valaisannes ont démontré que les infractions qui ont été constatées relèvent plutôt d'une méconnaissance de la CCT. Il y a peu de volonté de tricher. Les erreurs qui ont été soulevées concernent le calcul du salaire qui ne comprend pas les vacances, jours fériés et 13^e salaire. De plus, les heures supplémentaires ne sont souvent pas rémunérées correctement avec le supplément de la majoration conventionnelle.

En revanche, les contrôles effectués auprès des entreprises étrangères qui ont détaché du personnel en Valais ont démontré à plusieurs reprises une concurrence déloyale conduisant à une sous-enchère salariale. Les CPP traitent énormément de dossiers et s'assurent que les entreprises étrangères s'acquittent des compléments de salaires résultant des décomptes comparatifs internationaux des salaires selon les directives du SECO pour garantir une concurrence saine. De manière générale, les entreprises s'acquittent des montants dus. Si tel ne devait pas être le cas, le service juridique du service de la protection des travailleurs et des relations du travail du canton du Valais prononcerait des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de territoire en Suisse.

Au fil du temps, ces entreprises ont compris le système suisse et tentent de le contourner en sous-traitant les travaux à des prestataires de services indépendants qui ne sont en principe pas soumis à la loi sur les travailleurs détachés. En effet, ces prestataires ne sont pas considérés comme des travailleurs et ne sont donc pas soumis aux conditions minimales de salaires et de travail applicables en Suisse. Or, les CPP ont constaté qu'il s'agit régulièrement d'indépendants fictifs. L'indépendance fictive conduit en outre à une distorsion de la concurrence car les employeurs qui occupent des travailleurs doivent faire face à des coûts plus élevés. Le fait que le prestataire de services indépendant puisse prouver son indépendance dans son pays d'origine n'est pas relevant en Suisse.

En effet, le SECO a élaboré une directive sur la procédure d'examen de l'activité indépendante avec des éléments essentiels qui doivent être pris en compte pour différencier une activité salariée d'une activité indépendante, par exemple:

- Dans quelle mesure la personne est-elle libre et autonome dans l'organisation pratique de son travail ?
- Dans quelle mesure la personne est-elle intégrée dans l'organisation d'une entreprise tierce ?

- Jusqu'à quel point les actes de cette personne sont-ils contrôlés et la personne doit-elle se conformer à des directives ?
- Jusqu'à quel point la personne est-elle responsable de ses propres actes et supporte-t-elle le risque entrepreneurial ?

Dans le cadre d'un constat d'une indépendance fictive, la CPP établit un décompte international des salaires et demande à l'entreprise contractante qui a sous-traité les travaux à

l'indépendant fictif de s'acquitter des montants dus. Ainsi, le prestataire de service n'est pas considéré comme indépendant mais comme travailleur détaché.

À noter que sur 250 dossiers d'entreprises détachées, 41 prestataires de services ont été considérés comme faux indépendants.

Respect des CCT 2019

158 dossiers traités

Compléments de salaires versés	159'868.-
Peines conventionnelles encaissées	41'800.-
Frais encaissés	17'950.-

→ 59 dossiers traités sans infraction

Travail au noir et travail du samedi 2019

460 dossiers traités

Peines conventionnelles encaissées	128'500.-
Frais encaissés	21'550.-

→ 185 dossiers traités sans infraction

Travailleurs détachés 2019

250 dossiers traités

Compléments de salaires versés	86'723.-
Peines conventionnelles encaissées	24'508.-
Frais encaissés	58'300.-

→ 159 dossiers traités sans infraction

CartePro

Des négociations étaient en cours pour trouver une solution afin que le système CartePro soit déclaré compatible avec le système SIAC-ISAB qui a des ambitions nationales. Aujourd'hui, l'Association CartePro et les associations signataires de la CCT des métiers du second œuvre romand, qui sont parties au Système SIAC, ont signé une déclaration de principe. Cette dernière a pour but d'exploiter les données communes de manière à pouvoir livrer des données consolidées à l'Association SIAC. Des groupes de travail romands vont être mis en place cette année pour tenter de trouver une solution technique afin d'intégrer SIAC-ISAB.

Nous constatons que le système d'une carte professionnelle est à la croisée des chemins. Toutes les parties ont pris conscience et accepté de ne plus se battre pour défendre LEUR carte et qu'il fallait cesser de dépenser de l'énergie pour cela et plutôt s'engager pour mettre ensemble en place un système unifié. C'est la seule solution pour donner du crédit à ce mode de protection contre la concurrence déloyale.

Toutefois un système de badge ne peut être un alibi et le respect des CCT tout comme le contrôle au niveau individuel restent des éléments clés pour qu'un accord soit possible. En effet, CartePro est le seul à pouvoir garantir le respect de la CCT et l'affiliation aux assurances sociales au niveau du travailleur; pour l'entreprise il garantit également que les charges sont payées et que les conditions de travail prévues dans la CCT sont respectées. Dans les discussions, la volonté d'avoir les mêmes exigences de contrôle est souvent exprimée. C'est donc vers ce but que l'on doit tendre indépendamment de l'origine de la carte. Un lecteur universel semble donc faire l'unanimité. Quant au choix des cartes, il pourrait être de la compétence d'organisations qui garantissent les exigences de contrôle, seul moyen de faire reconnaître le système par les autorités et les acteurs de la branche.

Travail du samedi – Projet Ibex Lonza

Dans le cadre du projet Ibex, la Lonza a construit sur le site de Viège de nouvelles installations destinées à la production de substances biopharma-

ceutiques. Ces installations ont imposé des exigences très élevées au niveau de la planification et de l'exécution des travaux. Dans ce contexte hors-normes, la Lonza a sollicité la souplesse des commissions professionnelles paritaires en ce qui concerne les dérogations du travail du samedi. Les CPP ont donc mis sur place un service de coordination centralisé par le biais de l'ARCC et la Lonza s'est engagée à fournir, pour chaque entreprise, tous les documents demandés (contrat de travail, planning de travail etc). Malgré les pressions politiques, les CPP se sont battues pour le respect des dispositions conventionnelles en vigueur dans notre canton et garantir ainsi une saine concurrence.

Formation professionnelle

Il est de la compétence des CPP de favoriser la formation continue et le perfectionnement professionnel. Pour l'année 2019, elles ont aussi financé des cours pour un montant total d'un peu plus de Fr. 1'456'000.00. Pour le détail des cours organisés, nous vous renvoyons au chapitre formation et perfectionnement de ce rapport.



tecbat
ENVIRONNEMENT DES ÉLECTRICIENS

electriciens.ch elektro

Participez à la photo sur INSTAGRAM thématique à la page tecbat et gagnez un voyage chez RealFly à gagner chez RealFly à gagner chez RealFly

2

tecbat

Associations membres du Bureau des Métiers.

Membres fondateurs	Président	Secrétaire	
AVEMEC Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpente, vitrerie et fabriques de meubles	Maxime Métrailler	Lucien Christe	
AVIE Association valaisanne des installateurs-électriciens	Thierry Salamin	Yvonne Felley	
AVMPP Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres	Florian Lovey	Amalia Massy	
AVSc Association valaisanne de scieries	Guy Rouiller	Lucien Christe	
Metaltec Valais/Wallis	Philippe Bruttin	Roland Gruber	
tec-bat	Patrice Cordonier	Amalia Massy	

Membres collectifs	Président/e	Secrétaire	
AVCC Association valaisanne des constructeurs de cheminées	Jérôme Gaillard	Amalia Massy	
AVDI Association valaisanne des décorateurs d'intérieur	Xavier Nanchen	Yvonne Felley	
AVEN Association valaisanne des entreprises de nettoyage	Roger Bonvin	Roland Gruber	
AVGB Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton	Luis Ricardo	Roland Gruber	
GREPA Groupement romand des entreprises de projection d'abrasifs	Solveig Brioist	Roland Gruber	
JardinSuisse Valais Association valaisanne des paysagistes	Stéphane Lattion	Lucien Christe	

Interview.

Association valaisanne des maîtres plâtriers-peintres.

M. Lovey, vous êtes le nouveau président de l'AVMPP, association fondée il y a plus de 80 ans. Cette association a-t-elle changé ces dernières années et comment se passe la vie associative au sein de l'AVMPP aujourd'hui ?

J'aimerais vous répondre que notre association jouit d'une certaine sérénité liée à son âge avancé, mais malheureusement, ce n'est pas le cas. En effet, ces dernières années ont été le théâtre de situations inadmissibles pour nos membres. L'AVMPP doit faire face à une concurrence de plus en plus accrue, agressive, et même déloyale. C'est pourquoi elle a lancé cette année une campagne d'information pour revaloriser le travail des professionnels dans les branches de la plâtrerie et de la peinture, tant dans le Haut que dans le Bas-Valais. Notre but est de sensibiliser notre clientèle, respectivement les institutions publiques et les architectes à ces problématiques. Le Valais est particulièrement bien servi, en termes d'entreprises qualifiées. En effet, avec plus de cent entités membres de notre association et plus de cent millions de masse salariale annuelle, nous couvrons l'entier du canton, et pouvons faire valoir la carte de la proximité au sens propre. Où que vous soyez en Valais, vous trouvez dans un giron de quelques kilomètres une entreprise formée et reconnue. De plus, à l'heure actuelle, nous devons mettre en avant le facteur CO₂. Le bilan carbone n'étant pas le même pour une entreprise faisant chaque jour plusieurs centaines de kilomètres que pour une entreprise locale.

La vie associative dans son ensemble se passe plutôt bien, avec un comité motivé et dynamique composé de représentants des sections et donc des régions: Brigue, Viège, le Haut-Plateau, Sierre, Sion, Martigny/Entremont et le Haut-Lac y ont chacun leur représentant, ainsi que le GVRP (Groupement Valaisan des Réalisateurs Publicitaires).

Le métier de peintre et plus encore celui de plâtrier peinent à recruter de nouveaux apprentis. Que fait votre association pour tenter d'inverser la tendance ? Quelle solution imaginez-vous pour rendre vos métiers attractifs ?

Nous essayons, par le biais de diverses campagnes, de promouvoir le métier de plâtrier, métier qui est, en règle générale, assez méconnu du grand public. Cette profession souffre aussi de sa réputation de pénibilité, laquelle n'est aujourd'hui plus vraiment justifiée. En effet, ces dernières décennies ont vu évoluer la plâtrerie avec des machines et des systèmes plus légers. Les cloisons massives laissent peu à peu la place aux cloisons légères sur structure métallique, les conditionnements sont revus à la baisse pour alléger les charges pour nos employés, et les produits en poudre sont de plus en plus livrés en silo, plutôt qu'en sac. C'est une profession extrêmement créative et très peu limitée, tant au niveau technique que visuel. Le plâtrier peut, par exemple, donner une toute autre dimension aux pièces, par l'insertion d'éléments lumineux intégrés, il améliore également l'acoustique des pièces et l'isolation phonique par la pose d'éléments calculés au préalable. La grande évolution de notre métier s'est faite ces deux dernières décennies avec l'arrivée de plus en plus présente d'isolation périphérique, d'abord thermique sur les anciens bâtiments, pour arriver aujourd'hui à une large gamme composée aussi bien de polystyrène que de polyuréthane, laine minérale ou laine de verre, avec des qualités phoniques améliorées. Avec l'apparition des façades en laine de bois, de paille ou de chanvre, les défis sont encore plus grands pour le plâtrier-peintre, au vu de la stabilité dimensionnelle et statique de ces matériaux.

Le métier de peintre souffre aussi de son image de « barbouillon ». De (trop ?) nombreux clients, architectes et conseillers en orientation pensent encore aujourd'hui que c'est un travail simple, ne

nécessitant aucune compétence particulière à la base, et sale, de surcroît. C'est totalement faux. Le peintre doit avoir du goût dans les harmonies, la propreté et la qualité de finition. Il doit également maîtriser une technologie complexe par la diversité des supports sur lesquels il est amené à travailler et le large éventail de produits à sa disposition. Il n'existe pas de peinture « qui fait tout », et heureusement. La gamme de produits à disposition des peintres est en constante évolution et la palette est tellement étoffée que les entreprises sont constamment en formation, si elles veulent pouvoir suivre les tendances. Les modes passent et se modifient, et nos membres doivent être capables de suivre les nouvelles routes tracées par l'arrivée, la quasi disparition et le retour des papiers-peints, la démocratisation des produits naturels, écologiques au détriment des produits à solvants largement utilisés jusqu'au début du siècle.

En résumé, un plâtrier assainit et rectifie des volumes habitables, et un peintre les protège et les embellit. À eux deux, ces métiers font passer votre habitation du stade de chantier à celui de logement confortable.

Vous vous êtes engagé pour votre métier et votre association. Quelles sont, selon vous, les qualités essentielles d'un président de l'AVMPP et que peut-on attendre de son association professionnelle en tant que membre ?

Je ne suis pas certain qu'il y ait des qualités essentielles à avoir pour présider notre association. Simplement, comme dans bon nombre de postes, il faut savoir être à l'écoute des membres, analyser les divers problèmes rencontrés par nos collègues en gardant la tête froide, essayer de ne pas réagir à chaud, se hâter lentement, en quelque sorte, en ayant récolté toutes les informations et tous les éléments nous permettant de trouver une solution qui convienne à la majorité. Nous nous devons d'être le porte-parole de l'ensemble des entreprises du canton.

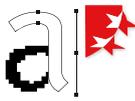
Notre association est là pour regrouper les questions communes des membres et y apporter des réponses satisfaisantes. Nos membres peuvent compter sur l'association dans la mise en œuvre de formation continue l'organisation au sein de la formation de base, les négociations de CCT, la représentation dans diverses entités de poids au niveau valaisan, mais aussi romand et suisse, proposer des solutions pour alléger la charge administrative qui pèse sur nos entreprises. Nous avons un rôle de rassembleur. En effet, bien que nos membres soient en réalité des concurrents, ils doivent tous faire face au même type de problèmes, tracasseries administratives et autres. Dans ces cas-là, sans vouloir créer de cartels, l'union fait la force. Nos 140 entreprises membres doivent, dans la mesure du possible, se concerter et regrouper leurs forces afin d'être les plus compétents sur le marché.



Florian Lovey
Président de l'AVMPP

Mandats confiés au Bureau des Métiers.

Mandats	Président	Secrétaire	
AFBAT		Amalia Massy	
AFOTEC		Yvonne Felley	
ARCC Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction	Jeanny Morard	Louis-Frédéric Rey	
Association des Fonds cantonaux Fondations cantonales en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	David Valterio	
AVELESS Association valaisanne des entreprises de linoléums et sols spéciaux	Dany Mabillard	Yvonne Felley	
AVIC Association valaisanne de l'industrie chimique et pharmaceutique	Cédric Cossy	Yvonne Felley	
AVMR Association valaisanne des maîtres ramoneurs	Xavier d'Amico	Amalia Massy	
AVsC Association valaisanne des concierges	Philippe Brantschen	Roland Gruber	
CIFC-VALAIS Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du canton du Valais	François Gessler	Bruno Ruppen	
CPP Commissions professionnelles paritaires valaisannes			
<ul style="list-style-type: none"> • du second œuvre (bois + peinture + poseurs de sols) • de la technique et de l'enveloppe du bâtiment • de la construction métallique • des métiers de l'électricité • des paysagistes • des entreprises de nettoyage 			

Mandats	Président	Secrétaire	
FCFP Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle	Joël Gaillard	David Valterio	
GMV Groupe manufacture Valais	Régis Pralong	Lucien Christe	
GVC Groupement valaisan des charpentiers	Jérémie Fusay	Lucien Christe	
GVME Groupement valaisan des menuisiers-ébénistes	Martial Solioz	Lucien Christe	
GVRP Groupement valaisan des réalisateurs publicitaires	Lionel Bourdin	Amalia Massy	
GVV Groupement valaisan des vitriers	Jean-Daniel Besse	Lucien Christe	
IGS-VS Ingénieurs-Géomètres Suisses Section Valais	Alexandre Blanc	Yvonne Felley	
LIGNUM VALAIS Filière valaisanne du bois	Jean-Charles Astori	Lucien Christe	
métal+toi Antenne romande		Andy Mathier	
Metaltec Romandie	Alain Romang	David Valterio	
Promotion Industrie VS	Bernard Dayer et Loïc Viret	Yvonne Felley	
★ SEREC Sàrl Service aux régions et aux communes	Étienne Mounir	Nadine La Sala	
SwissSkills Romandie		David Valterio	

★ *Nouveau mandat*



GRANDE SCÈNE
GROSSE BÜHNE
PLACE DE REPOS
ENTSPANNUNGSBEREICH

MUSEUM DES MAÎTRES PLÂTRIERS D'EUROPE

Interview.

Association valaisanne des constructeurs de cheminées.

M. Gaillard, vous êtes le président de l'AVCC, association qui a confié la gestion du secrétariat de son association au Bureau des Métiers en 2017 et qui en est devenu membre collectif dès le début 2020. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez entrepris cette démarche ?

Nous avons fondé l'association en janvier 2012 et depuis nous n'avons cessé de grandir. Pour nous, le passage intégral au Bureau des Métiers est très important pour une parfaite reconnaissance au niveau des instances cantonales et pour continuer de croître. Grâce au Bureau des Métiers, nous avons mis en place notre convention collective et allons ouvrir notre caisse paritaire, qui est très importante pour la formation et le perfectionnement de nos membres. Nous sommes aussi fiers de pouvoir donner à nos clients une bonne image grâce au Dr' Jope que je porte déjà et j'espère qu'il sera porté par le plus grand nombre de nos membres. L'appui du Bureau des Métiers se ressent tous les jours sur plusieurs niveaux : politique, privé et sur nos instances faitières.

Les entreprises de votre association sont très concernées par les problèmes liés à la sécurité des installations que vous mettez en place. Comment vous y prenez-vous pour faire face aux exigences toujours plus contraignantes qui vous sont imposées ? Quels sont les défis actuels que vous devez relever ?

Nous partageons avec nos membres plusieurs cours durant l'année et nous nous renseignons toujours sur les dernières nouveautés au niveau de la protection incendie et de l'environnement. Nous avons pu siéger à la nouvelle commission technique, mise en place par l'Office Cantonal du Feu, qui réunit : l'Office Cantonal du Feu, les Ramoneurs, la Police cantonale, l'Office de Protection de l'Air et l'AVCC. Ensemble nous avons préparé le virage des nouvelles directives cantonales pour la pose d'appareils de chauffage à bois. Nous avons aussi parlé des nouvelles normes à venir pour la diminution des particules fines et du CO₂. Je pense que nous devons nous perfectionner chaque année et suivre l'évolution législative et technologique.

Vous vous êtes engagé pour votre métier et votre association. Quelles sont, selon vous, les qualités essentielles d'un président d'association et que peut-on attendre de son association professionnelle en tant que membre ?

Je pense que les qualités les plus importantes sont : générosité (ne pas compter ses heures et le respect du travail bien fait). Je siége au sein de plusieurs commissions et assemblées des présidents, tant au Bureau des Métiers qu'à l'UVAM, sans compter les réunions dites politiques avec les autorités communales et cantonales. Cela représente plus de 200 heures par année, si l'on compte un travail à temps plein de 1925 heures, soit environ 10% de mon temps.

Notre association apporte à nos membres une meilleure visibilité et une plus grande crédibilité. Nous avons un site qui a eu 8'030 visites en 2019, avec un taux de rebondissement de 72,73% et 5'840 déviations sur les liens des sponsors et de nos membres. Les maîtres ramoneurs et l'OCF recommandent unanimement notre site, pour que les administrés trouvent un professionnel à côté de leur domicile pour exécuter les travaux dont ils ont besoin. Pour conclure, je pense que d'ici 2 à 3 ans tous les travaux de fumisteries seront exécutés uniquement par des membres de l'association, car notre métier évolue sans cesse et il est très difficile à un non-initié de poser des appareils correctement.

Je remercie M. Gabriel Décaillet, directeur du Bureau des Métiers, de m'avoir donné ce temps de parole et vous souhaite une bonne lecture.



Jérôme Gaillard
Président de l'AVCC



Formation et perfectionnement.

Formation initiale.

Le Bureau des Métiers offre un soutien administratif à 9 commissions de cours, CIFIC-Valais comprise, qui s'occupent de la formation initiale. Ces différentes entités ont chacune une manière différente de fonctionner. Certaines organisent la formation initiale de A à Z, tandis que d'autres ont un rôle de soutien, étant donné que leurs cours interentreprises sont organisés par le canton. Elles ont par contre toutes le même objectif: s'engager pour la relève de leurs métiers respectifs. La diminution du nombre d'apprentis dans le second œuvre est un sujet qui inquiète particulièrement toutes les professions représentées au Bureau des Métiers. Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-dessous, celle-ci représente une diminution d'environ 20% depuis le début des statistiques en 2013. En Suisse, 5,8% des places de travail relevant du secteur secondaire sont occupées par des apprentis.

Le monde qui nous entoure bouge et change très vite. Cela se retrouve également au sein de la formation professionnelle. En effet, les différents métiers doivent rester en phase avec la réalité du terrain, c'est-à-dire des entreprises. Comme exemple, nous pouvons citer la mise à jour des différents cours interentreprises suite aux analyses

quinquennales des ordonnances métiers de la part du SEFRI. Les cours interentreprises (CI) complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire, là où l'apprentissage de la profession l'exige.

Pour rester compétitifs, nos jeunes doivent pouvoir continuer de bénéficier d'une formation de qualité. Cependant, cette dernière se paie. Il n'est donc pas si étonnant que le coût moyen suisse jour/apprenti des cours interentreprises de l'ensemble de nos professions à tendance à augmenter.

Le team formation initiale organise chaque année des tests d'aptitude à des dates fixes, mais aussi en individuel. Ainsi, en 2019-2020 le Bureau des Métiers a organisé 16 tests dans le Valais Romand, 2 dans le Haut-Valais et 1 en Suisse Romande. Sur l'ensemble, il y en a eu 9 groupés et 7 individuels. Élément réjouissant, ces tests ont eu particulièrement du succès comme par exemple, avec les professions de l'électricité, avec plus de 106 jeunes qui y ont pris part. Plus d'informations sur les tests d'aptitude organisés par le Bureau des Métiers sont disponibles sur notre site internet sous la rubrique « Cours et Formation ».

Évolution du nombre d'apprentis 2014 - 2020

- Apprentis actifs dans le second œuvre (*sauf le commercial)
- Commercial (branche S&A et Admin. Publique)
- Total au Bureau des Métiers

	Technique du bâtiment	Plâtrerie-peinture	Paysagisme	Électricité	Aménagement d'intérieur	Construction métallique Tuyauterie industrielle	Industrie du bois	Nettoyage	Agent d'exploitation	Apprentis actifs dans le second œuvre*	Commercial	Total d'apprentis au Bureau des Métiers	Total d'apprentis en Valais
14/15 ▶	388	188	108	462	11	162	493	10		1'870	757	2'627	9'396
15/16 ▶	340	155	100	431	7	168	479	5		1'736	1'349	3'085	9'269
16/17 ▶	276	164	101	200	6	120	462	9		1'392	1'325	2'717	9'285
17/18 ▶	356	154	89	436	6	215	400	5		1'661	1'338	2'999	9'217
18/19 ▶	325	149	83	467	7	149	430	5	38	1'653	1'306	2'959	9'105
19/20 ▶	302	143	78	409	5	149	465	6	50	1'607	1'263	2'870	9'049
	18,8%	8,9%	4,5%	25,5%	0,3%	9,3%	28,9%	0,4%	3,1%	17,8%	14,0%	31,7%	
	En % du nombre d'apprentis dans l'artisanat									En % du nombre d'apprentis en Valais			

Promotion des métiers.

Notre Centre patronal comprend près d'une trentaine d'associations professionnelles, dont chacune effectue un certain nombre d'actions pour

promouvoir ses professions respectives.

En parallèle, le Bureau des Métiers a mis sur pied en 2019/2020 les actions suivantes :

EPO

En 2019, le Bureau des Métiers en partenariat avec la Promotion économique de la Ville de Sion a poursuivi l'organisation des Entreprises Portes-Ouvertes (EPO) - mise sur pied par la Jeune Chambre Internationale de Sion - en y apportant quelques adaptations. Ces visites, destinées à mieux faire connaître les entreprises de la région et leurs métiers respectifs se sont déroulées sur deux jours, et étaient destinées aux élèves de 3^e du cycle et les

EPP. Élément réjouissant, le nombre des entreprises participantes a augmenté avec 32 sociétés.

En parallèle, une 2^e ville, Martigny, via sa section de la Jeune Chambre Internationale a organisé la même manifestation pour la 2^e année consécutive avec un appui de la promotion économique d'Octodure et de notre Centre patronal. À ce sujet, le Bureau des Métiers est en discussion pour peut-être reprendre l'organisation de l'EPO de Martigny.

Explore-it

Ce projet existe déjà depuis un certain nombre d'années et le Bureau des Métiers est l'un des principaux partenaires. Il est destiné à sensibiliser les enfants des classes primaires aux métiers de la technique au travers de boîtes contenant des kits découvertes du monde de la construction

(mini centrale électrique, petite voiture, ...). En février 2020, *Explore-it* était notamment présent au Salon des Métiers avec deux journées - une pour les élèves du Valais Romand et une pour ceux du Haut-Valais - ainsi que sur le stand de la *Maison Virtuelle*.

Flash Job

L'Office d'orientation professionnelle du Valais Romand en partenariat avec le Bureau des Métiers a mis sur pied un *Flash Job* dans le cadre du Salon des Métiers. Modèle inspiré des *speed-dating*, très en vogue outre atlantique, le rôle de ces séances de *Flash Job* était de permettre à des jeunes de faire une première expérience de ce à quoi peut ressembler un entretien

d'embauche et leur permettre de décrocher éventuellement un stage. Du côté des entreprises - en particulier dans les secteurs en manque d'apprentis cela donnait l'opportunité de rencontrer des jeunes potentiellement intéressés à effectuer tel ou tel apprentissage ou stage.

Salon des Métiers 2020

Pour cette 7^e édition, les associations du Bureau des Métiers étaient à nouveau très présentes avec de nombreux stands attractifs et surtout une nouveauté très appréciée: une *Maison Virtuelle*. Ce nouveau concept en partenariat réalisé de concert avec l'AVE permettait aux jeunes de découvrir les métiers de la construction soit sous la forme de films en réalité

virtuelle, soit sous la forme plus ludique de jeux de construction. Elle a rencontré, un joli succès. Élément intéressant, d'autres cantons via leurs associations professionnelles respectives sont intéressées au concept. La SSE voulait par exemple le présenter lors des SwissSkills 2020 sur son stand, mais la pandémie en a malheureusement décidé autrement...



Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle

Pour mémoire, le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle (FCFP) existe depuis 2006. Il vise à soutenir les entreprises formatrices avec la prise en charge des coûts liés aux cours interentreprises.

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, une nouvelle plateforme pour les déplacements et logements sera disponible pour les entreprises formatrices, qui n'auront dès lors plus aucune demande de remboursement en version papier à effectuer.

Il propose de nombreuses prestations en passant par le soutien à la promotion ou le financement d'une partie des équipements des ateliers-écoles. En 2020, il a financé et mis sur pied en partenariat avec le canton et le Salon des Métiers deux plateformes : l'une destinée à la formation des formateurs en entreprise et l'autre à la préparation des écoliers se rendant au Salon des Métiers pour leur futur choix professionnel.

Davantage d'infos sous: fcfp-kbbf.ch.

Perfectionnement professionnel.

Pour l'année 2020, 113 cours avec 881 personnes inscrites toutes professions du second œuvre confondues ont été organisés.

La pandémie a eu raison de 31 cours qui seront soit reportés soit malheureusement annulés. Les poseurs de sols n'ont pas pu bénéficier de cours de perfectionnement car le début des cours coïncidait avec la mise en place du semi-confinement.

Les cours ont repris progressivement début juin avec un accent particulier sur les cours de sécurité (permis nacelle, chariots élévateurs).

Pour les autres cours, toutes les informations seront sur le site du Bureau des Métiers et sur le nouveau site de la formation.

Cours de perfectionnement 2018 - 2020

- Nombre de cours
- Nombre de participants

		2018-2019	2019-2020	Variation	2018-2019	2019-2020	Variation
Industrie du bois	▶	18	19	1	246	233	-13
Poseur de sols	▶	4	3	-1	65	43	-22
Plâtrerie - Peinture	▶	19	22	3	216	197	-19
Technique du bâtiment*	▶	29	26	-3	255	290	73
Paysagisme	▶	11	10	-1	77	102	-47
Construction métallique*	▶	15	12	-3	95	91	-17
Électricité	▶	14	11	-3	167	146	72
Total	▶	110	103	-7	1'121	1'102	-19
Bureau des Métiers	▶	1	4	3	54	147	93
Total	▶	111	107	-4	1'175	1'249	74

* Les cours de perfectionnement sont organisés également pour suissetec oberwallis



Nouveauté

Dès septembre 2020, un nouveau site internet sera en place dédié exclusivement à la formation. Vous trouverez toutes les informations utiles de la formation initiale aux formations continues en passant par la formation supérieure.

Un espace réservé aux formateurs et aux candidats sera également disponible. Toutes les news en terme de formation ainsi que les soirées info prévues tout au long de l'année y seront également présentes.

→ formationbm.ch

SOIRÉE INFO

Plusieurs soirées info se sont déroulées en 2019 avec les thèmes suivants :

Vous trouvez toutes les informations relatives à la solution juridique sur le site du Bureau des Métiers.

12 et 13 mars 2019 :

Formation/CPP

21 mai 2019 :

Financement, garanties constructions, successions à Sion.

4 juin 2019 :

Financement, garanties, constructions, successions à Viège dans notre succursale.

22 octobre 2019 :

Présentation de la solution juridique (40 participants) à Sion.

26 novembre 2019 :

Présentation de la solution juridique (14 participants) à Viège.

Formation supérieure.

Les formations supérieures se portent bien : avec une très bonne participation au niveau des brevets et des maîtrises. Nous pouvons compter aussi sur des formateurs experts dans leur domaine et au service de la formation continue. Nous profitons de les remercier pour leur engagement et leur volonté de transmettre le savoir-faire et l'excellence.

Au mois de mars, les formations supérieures ont subi également de grands chamboulements avec le Covid. Les directeurs des cours et les gestionnaires

n'ont toutefois pas perdu de temps. Ils ont mis en place en un temps record la formation à distance. L'important était que chaque candidat ne perde pas ou peu du programme planifié en vue des examens fédéraux.

Après 2 mois de formation online, les directeurs des cours et les gestionnaires ont constaté que cette solution comportait quelques désavantages et nous avons décidé de reporter certains cours. Mais dans l'ensemble, nous pouvons dire que nous avons su gérer la situation malgré les difficultés et les incertitudes qui ont régné pendant cette période.

Nouveauté :

Cours destinés aux patrons.

Le Bureau des Métiers va proposer en automne 2020 des formations destinées aux patrons. Les thèmes abordés seront :

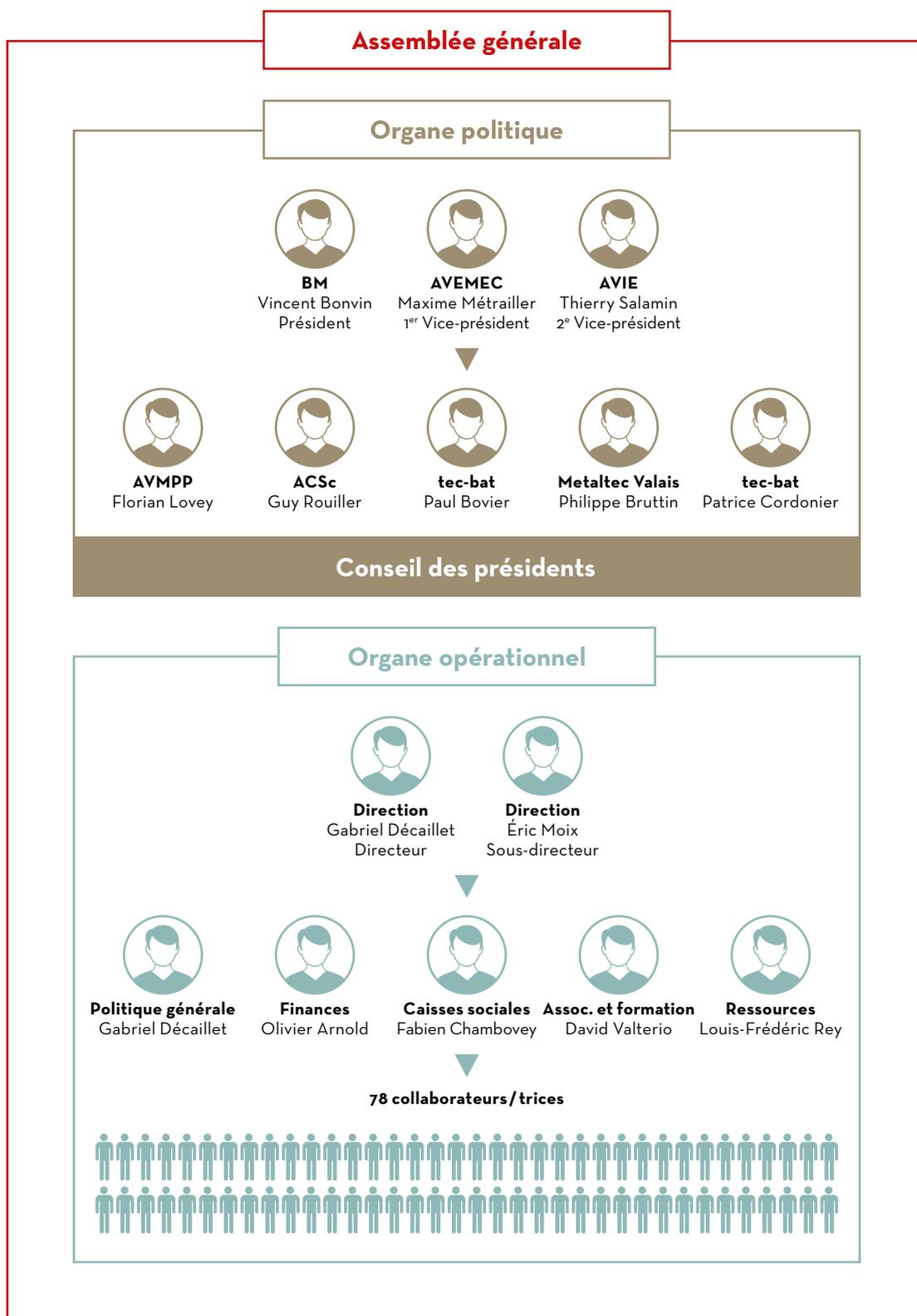
- Développement de nouveaux marchés
- Gestion du temps et des priorités
- Délégation
- Mener des entretiens de licenciement
- Communiquer selon les types de personnalités.

Le Bureau des Métiers proposera également des formations en lien avec ses prestations telles que :

- Salaires constants
- CCT
- Droit du travail
- Assurances sociales

Toutes les informations relatives à ces formations se trouveront sur le site : **formationbm.ch**

Organigramme du Bureau des Métiers.



- **Assemblée générale**
- **Organe politique**
 - comité directeur
 - conseil d'administration
 - conseil des présidents
- **Organe opérationnel**
 - direction
 - secteurs
 - collaborateurs/trices

Journée du Bureau des Métiers.

Vendredi 4 octobre 2019, Foire du Valais, Martigny.



Journée du Bureau des Métiers.

Vendredi 4 octobre 2019, Foire du Valais, Martigny.



Impressum

Textes	Bureau des Métiers
Graphisme	Shirlene Terrapon
Photos	Linda Photography Sàrl <i>Your Challenge - Maison virtuelle</i> <i>Journée du Bureau des Métiers</i>
Impression	Imprimerie Schmid S.A., Sion

© 2020 Valais/Wallis Promotion

BUREAU
des
METIERS

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

info@bureauesmetiers.ch
bureauesmetiers.ch

